COMMUNE DE SIMANDRE



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 janvier 2022 à 19h00 à la mairie (15 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TOMBO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 18 novembre 2021 et après en avoir délibéré :

- 1. APPROUVE à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée F 2361 située "Route de la Mare" (modification de numéro de parcelle faisant suite au bornage du 14/12/2021). DIT que le prix d'achat de ladite parcelle reste inchangé à 12 €/m²; les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte et tout document s'y afférent. Cette délibération COMPLÈTE celle du 27/05/2021.
- 2. ADOPTE, à l'unanimité, les modifications de délégations consenties au maire pour favoriser une bonne administration communale. Cette délibération ANNULE et REMPLACE celle du 26 mai 2020.
- 3. APPROUVE à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée A 2304 à W. Bois SAS en zone industrielle qui fait suite au découpage cadastral effectué par le Cabinet SOULAGE le 17/06/2020, au prix de 1 €/m². AUTORISE Monsieur le maire à finaliser cette vente et signer tout document s'y afférent. DÉSIGNE la SCP Perrault & Père comme notaire de la commune. DIT que cette délibération COMPLÈTE celle du 09/03/2020.
- 4. APPROUVE à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées F 2371-2373 permettant l'implantation de résidence séniors (projet Ages et Vie). FIXE à 18 € le prix du m². AUTORISE Monsieur le maire à finaliser cet achat et signer tous documents s'y afférent. DÉSIGNE la SCP Perrault comme notaire de la commune.
- 5. PREND ACTE de l'état d'avancement du dossier de vidéoprotection (choix de l'entreprise, dossiers de demandes de subventions).
- 6. APPROUVE à l'unanimité le projet d'aménagement d'un espace cinéraire dédié aux cavurnes. INSCRIT ce projet au budget 2022.
- 7. APPROUVE à l'unanimité le projet "Plan nature" mis en place par le Département de Saône-et-Loire permettant aux communes d'obtenir des aides à la plantation.
- 8. PREND ACTE du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune, mis à jour à la suite du changement de municipalité

9. ENTEND diverses informations et questions :

- Information de l'Association des communes forestières de Saône-et-Loire concernant l'annulation de la contribution complémentaire des communes forestières au budget de l'ONF prévue en 2023 (délibération du 30.09.2021).
- Information de l'INSEE sur le recensement de la population (populations légales au 01/01/2022 : population totale 1 756 habitants).
- Courrier de la Fondation du Patrimoine (virement de 13 415,25 € à la commune suite travaux de restauration de l'église).
- Compte rendu de l'AG du SIVOM du 25 janvier 2022.
- Information sur l'avancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).
- Prochaine date de conseil municipal fixée au 24/02/2022.

SÉANCE LEVÉE à 22H07.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 01 février 2022 à la porte de la mairie, confermément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire Christophe GALOPI

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre TOMBO

The second